

PAR COURRIEL

Québec, le 13 juin 2023

**Objet : Votre demande d'accès à l'information du 8 juin 2023**

---

La présente fait suite à votre demande d'accès à l'information datée du 8 juin dernier. Elle tient compte également des précisions apportées par \_\_\_\_\_, lors d'un entretien téléphonique tenu le jour même avec Monsieur Nicholas Toupin, conseiller en accès à l'information.

Par cette demande, vous désiriez obtenir copie des documents relatifs aux poursuites et condamnations des commerçants suivants :

- Micro-prêt (4 février 2021) ;
- Financière MCG (9 juin 2021) ;
- Entreprise Prêt sans Enquête (9 février 2023).

En réponse à votre demande, nous vous transmettons les documents que nous détenons en lien avec votre requête.

Tout d'abord, vous trouverez ci-joint un avis d'infraction et deux constats d'infraction au sujet de 7691084 CANADA INC., aussi connu sous le nom de MICRO-PRÊT, et de l'un de ses administrateurs.

En outre, à propos de 9250-3853 QUÉBEC INC., faisant affaire sous le nom Financière MCG, nous vous communiquons un avis d'infraction et deux constats d'infraction.

Enfin, en ce qui concerne 9112-2895 QUÉBEC INC., aussi connu sous le nom de Prêt sans Enquête, nous vous acheminons un avis d'infraction et deux constats d'infraction.

Sachez par ailleurs que l'Office ne détient aucun document relatif aux amendes perçues à la suite d'un jugement de la Cour. Nous vous invitons à communiquer avec le Bureau des infractions et amendes pour en savoir davantage à ce sujet.

Conformément à l'article 51 de la *Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels*, nous vous informons que vous pouvez, en vertu de la section III du chapitre IV de cette loi (article 135 et suivants), faire une demande de révision à l'égard de cette décision en vous adressant à la Commission d'accès à l'information dans les trente (30) jours suivant la date de la présente décision. À cet effet, vous trouverez joint à la présente le document intitulé Avis de recours.

Veillez agréer, \_\_\_\_\_, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

[Original signé]

Me Joël Simard  
Substitut au responsable de l'accès à l'information

p. j.